



## Assemblée générale

Distr. générale  
21 juin 2006  
Français  
Original : anglais

---

### Soixante et unième session

Point 66 de la liste préliminaire\*

### Promotion et protection des droits de l'homme

#### **Lettre datée du 20 juin 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à appeler votre attention sur le fait que les autorités japonaises s'emploient plus que jamais à détériorer les relations entre la République populaire démocratique de Corée (RPDC) et le Japon, en tentant de porter sur le devant de la scène internationale la « question des enlèvements », déjà résolue entre les deux pays.

Au cours des seuls mois d'avril et de mai de cette année, le Japon a demandé à cet égard la coopération de pays ayant des liens diplomatiques avec la République populaire démocratique de Corée, tout en cherchant à porter la question à l'attention du Conseil des droits de l'homme de l'ONU et du Sommet du Groupe des Huit.

Les autorités japonaises visent à isoler la République populaire démocratique de Corée faisant de la question, déjà résolue, des enlèvements un problème international, en lui donnant la vedette, et en exploitant pour ce faire la politique hostile des États-Unis à son égard. Elles cherchent par là à échapper à leur obligation de réparer leurs crimes passés, en répandant des rumeurs infondées, comme si la question des enlèvements constituait un élément fondamental des relations entre la République populaire démocratique de Corée et le Japon.

Ces relations sont, par nature, celles d'une victime et de l'auteur du crime. Pour que des relations bilatérales se développent, le coupable doit faire amende honorable et dédommager les intéressés en bonne et due forme.

Je vous fais tenir ci-joint la déclaration du porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée afin que la réalité des faits apparaisse plus clairement, à vous-même ainsi qu'aux États Membres (voir annexe).

---

\* A/61/50 et Corr.1.



Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 66 de la liste préliminaire pour la soixante et unième session.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) **Pak Gil Yon**

**Annexe à la lettre datée du 20 juin 2006, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de la République populaire démocratique de Corée  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministère des affaires étrangères**

Le 13 juin 2006

Les autorités japonaises s'emploient plus que jamais à détériorer les relations entre la République populaire démocratique de Corée (République populaire démocratique de Corée) et le Japon, en s'entêtant à porter sur le devant de la scène internationale la « question des enlèvements », que les deux pays ont déjà résolue.

Au cours des seuls mois d'avril et de mai derniers, elles ont monté une grande campagne, suppliant les pays qui entretiennent des relations diplomatiques avec la République populaire démocratique de Corée de leur apporter une coopération officielle, et dépêchant la famille de Megumi Yokota aux États-Unis et en Corée du Sud pour « solliciter » une aide. De surcroît, elles cherchent à porter l'affaire devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU et le Sommet du Groupe des Huit.

En cherchant à faire de cette affaire, déjà résolue, un problème international, elles visent à isoler la République populaire démocratique de Corée sur la scène internationale, exploitant pour ce faire la politique hostile des États-Unis à son égard, et à échapper par cette ruse leur obligation de réparer leurs crimes passés, en faisant passer la question des enlèvements pour l'élément déterminant des relations entre les deux pays.

Les relations entre la République populaire démocratique de Corée et le Japon sont, par nature, celles d'une victime et de l'auteur du crime. Pour que des relations bilatérales se développent, le coupable doit donc faire amende honorable et dédommager les intéressés.

Le Japon a imposé par le passé au peuple coréen des souffrances et des pertes humaines, matérielles et psychologiques immenses.

Il y a 50 ans, les autorités japonaises ont enrôlé de force plus de 8,4 millions de Coréens, ont massacré plus d'un million et ont enlevé 200 000 Coréennes pour les livrer en pâture à l'Armée impériale japonaise, comme « femmes de réconfort ». Elles créaient un précédent d'immoralité d'une gravité inouïe dans l'histoire de l'humanité.

Et pourtant, le Japon n'a pas encore présenté d'excuses sincères au peuple coréen. Au contraire, il n'a ni admis ses crimes ni penser à en dédommager les victimes. Compte tenu de l'obligation à laquelle il est tenu, et d'un point de vue moral, le Japon devrait commencer par faire amende honorable et proposer un dédommagement pour cet abominable crime contre l'humanité qu'il a commis au siècle dernier.

Comme la République populaire démocratique de Corée l'a expliqué plus d'une fois, la question des enlèvements a été réglée une fois pour toutes, grâce à ses sincères efforts.

La question des enlèvements est un phénomène peu reluisant, né des circonstances particulières causées par les relations hostiles entre la République populaire démocratique de Corée et le Japon. Toutefois, la première a présenté ses regrets officiels au Gouvernement japonais et promis de prévenir toute récidive, s'efforçant en toute sincérité de prêter une oreille attentive aux arguments présentés par la partie japonaise, pour des motifs humanitaires.

La République populaire démocratique de Corée a envoyé au Japon des « personnes enlevées » et leurs enfants; elle a accordé aux autorités japonaises près de 50 heures pour entendre des témoignages et confirmer le décès de certaines d'entre ces personnes.

Dans cette affaire, elle n'a épargné aucun effort, remettant même aux autorités japonaises les effets et la dépouille des défunts.

En novembre 2004, le Gouvernement japonais lui-même a officiellement exprimé ses remerciements à la République populaire démocratique de Corée, en signe de reconnaissance pour ses sincères efforts en vue du règlement de la « question des enlèvements ».

Tels sont, dans leur réalité, les faits que les autorités japonaises se sont bien gardées jusqu'à présent, par ruse, de divulguer à la population. Elles tentent de fourvoyer l'opinion et prétendent qu'il reste « des questions à régler ».

Pire encore, elles maquillent les faits, prétendent que les défunts sont toujours en vie, en faisant mauvais usage des éléments de preuve remis en toute bonne foi par la République populaire démocratique de Corée. Il est totalement aberrant après cela d'exiger leur retour.

L'impudence des autorités japonaises ressort clairement de ce qui suit : bien que la partie japonaise ait rencontré l'époux de Megumi Yokota en personne, elle a dit avoir des doutes sur son identité. Elle a également affirmé que la dépouille remise par l'époux n'était pas celle de l'intéressée, sans pour autant la rendre à la famille explorée de la défunte.

La question des enlèvements a été montée en épingle de façon éhontée par les autorités japonaises, aux seules fins de poursuivre par cette trahison leur stratégie politique.

Si le Japon souhaite réellement régler la question, il faut naturellement qu'il informe clairement les familles des victimes des efforts sincères de la République populaire démocratique de Corée et leur expose la réalité des faits. Il convient aussi qu'il cesse de fourvoyer l'opinion, sous peine de renforcer les soupçons de sa propre population.

En faisant de l'affaire un problème international, les autorités japonaises cherchent à isoler la République populaire démocratique de Corée, à redorer leur blason à l'échelon national et à imposer une nouvelle image de l'État, fondée sur l'ultranationalisme, pour justifier leur politique de militarisation.

Elles seraient bien avisées de s'interroger sur les graves conséquences que la situation actuelle ne manquera pas d'avoir sur l'ensemble des relations entre les deux pays.

Le monde n'est pas à la botte du Japon.

Les autorités japonaises auront beau monter en épingle la « question des enlèvements » pour tenter d'occulter les crimes dont elles se sont rendues coupables à l'égard de tous les Coréens, notre peuple ne les en tiendra pas moins responsables et exigera réparation.

---